

Le 16 juin 2011

## **Treize organisations nationales appuient la nouvelle déclaration de principe réaffirmant la protection et la promotion des droits en matière de santé sexuelle et génésique des Autochtones**

---

**OTTAWA (Ontario)** – Une nouvelle déclaration de principe commune réaffirmant les droits en matière de santé sexuelle et génésique des femmes et des jeunes des Premières Nations, inuits et métis (PNIM) a été produite par l'intermédiaire du travail de cinq organisations nationales, en plus d'avoir été appuyée par huit autres organisations. Cette déclaration intitulée « Santé, droits, réalités et accès aux services en matière de sexualité et de reproduction chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada », a été publiée aujourd'hui dans le numéro de juin du *Journal d'obstétrique et gynécologie du Canada*.

« Au Canada, les femmes autochtones connaissent des taux disproportionnellement élevés d'issues indésirables pour la santé, comme les infections transmissibles sexuellement, des complications pendant la grossesse et l'accouchement, des grossesses à l'adolescence et la violence sexuelle », explique le Dr Don Wilson, co-président du comité sur les initiatives en santé des Autochtones de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC), qui a coordonné la production de cette importante déclaration. « Pour aborder cette situation, nous devons réduire le déséquilibre en matière de disponibilité et d'accessibilité des services de santé sexuelle et génésique. Cela comprend la prestation de soins sûrs sur le plan culturel, ce qui est crucial pour la santé et le bien-être optimaux de toute population.

La prestation de soins sûrs sur le plan culturel dans ce contexte met en cause l'adaptation des pratiques et des programmes pour mieux satisfaire les besoins particuliers des femmes autochtones, y compris le respect de leurs besoins et intérêts uniques, leurs croyances et comportements en matière de santé.

Les cinq partenaires qui ont pris part à la production de cette déclaration sont la SOGC, l'Assemblée des Premières Nations, la Fédération canadienne pour la santé sexuelle, les *Pauktuutit Inuit Women of Canada* et le *Native Youth Sexual Health Network*. Les autres organisations qui ont appuyé la déclaration sont l'Association des médecins indigènes du Canada, l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en périnatalité et en santé des femmes, l'Association canadienne des sages-femmes, le Conseil national des sages-femmes autochtones, le Collège des médecins de famille du Canada, l'Association médicale canadienne, la Société de médecine rurale du Canada et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

« Il s'agit d'une étape importante pour sensibiliser davantage les professionnels de la santé, dont bon nombre travaillent auprès des femmes et des jeunes autochtones, aux droits et aux réalités en matière de santé sexuelle et génésique », déclare le Dr André Lalonde, vice-président administratif de la SOGC. « Cette déclaration fournit également un point de départ commun pour les organisations les aidant à aller de l'avant dans l'élaboration de matériel de santé publique adapté sur le plan culturel et accessible, ainsi que des projets communautaires menés par des jeunes. »

Les recommandations soulignées dans cette déclaration sont les suivants : promouvoir la sensibilisation des fournisseurs de soins de santé, des organisations du domaine de la santé, des chefs politiques et des leaders communautaires de partout au Canada et favoriser leur engagement envers la protection et la promotion des droits des PNIM en matière de santé sexuelle et génésique; conseiller au gouvernement du Canada de donner suite aux recommandations de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; favoriser l'acquisition d'une compétence culturelle chez les fournisseurs de soins de santé; soutenir l'élaboration d'une stratégie fédérale-provinciale-territoriale en ce qui concerne l'accouchement au sein des PNIM; promouvoir la sensibilisation et la compréhension des fournisseurs de soins de santé en ce qui concerne les services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuits; promouvoir l'apport de changements aux politiques SSNA en vue d'accroître l'accès aux contraceptifs d'urgence et de rechange, aux services de counseling en santé sexuelle et mentale et aux services de sage-femme, ainsi que pour favoriser le retour aux pratiques traditionnelles d'accouchement au sein des communautés.

La déclaration a été publiée antérieurement à la Journée nationale des Autochtones le 21 juin, date à laquelle la SOGC tiendra un Colloque international sur la santé des femmes autochtones dans le cadre de son assemblée clinique annuelle à Vancouver, où seront présents près de 700 professionnels de la santé. Dans le cadre de cet événement, la SOGC lancera également un nouveau site Web renfermant des ressources en vue de la promotion de la santé sexuelle des Autochtones.

-30-

**Relations avec les médias :**

Natalie Wright

Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

Tél : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416, poste 366

Courriel : [nwright@sogc.com](mailto:nwright@sogc.com)

**À propos de la SOGC :**

*La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) est l'un des plus anciens organismes nationaux de médecine spécialisée du pays. Fondée en 1944, la SOGC a pour mission de promouvoir l'excellence dans la pratique de l'obstétrique-gynécologie et la santé des femmes par le leadership, la défense des droits, la collaboration, la prise de contact et l'éducation. La SOGC représente les obstétriciens, les gynécologues, les médecins de famille, les infirmières, les sages-femmes et les professionnels paramédicaux qui travaillent dans le domaine de la sexualité et de la santé génésique. Pour obtenir davantage d'information, consultez le site Web de la SOGC à l'adresse suivante : [www.sogc.org](http://www.sogc.org).*